

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU LUNDI 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le CINQ du mois de JUIN,

Les Membres composant le Conseil Municipal de la Commune de JUCAS se sont réunis en mairie de JUCAS, sur convocation en date du lundi 1^{er} juin 2026, sous la présidence de M. Lucien AUBERT, Maire.

Etaient présents : M. Lucien AUBERT, M. Adrien AUBERT, Mme Séverine GUILLOT, M. Maurice JEAN, Mme Corinne MOUREAU-BAHRAOUI, M. Lionel NICOLAS, Mme Johanna TARDY,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Mme Laëtitia EBOLI-NICOLAS, qui a donné pouvoir à M. Lionel NICOLAS pour voter en son nom ; Mme Flore RICHARD, qui a donné pouvoir à Mme Corinne MOUREAU-BAHRAOUI pour voter en son nom.
M. Benoît MAIRE, M. Laurent QUEYTAN.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Envoyé en préfecture le 22/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le

ID : 084-218400570-20260706-DEL_26_07_02-DE

➤ **DECISION DU MAIRE PRISE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° Décision	Objet
03/2026	Approbation et signature de l'avenant au bail commercial entre M. Didier LAGET et la commune de JUCAS portant sur le local commercial sis 197 rue grande

26-06-01 DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-15 et L.2511-10, le **Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Séverine GUILLOT**, secrétaire de séance du Conseil Municipal du 5 juin 2026.

26-06-02 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 11 MAI 2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 mai 2026 tel qu'annexé.**

26-06-03 SENATORIALES : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES SUPPLEANTS

Le Conseil Municipal,

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire interministérielle n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu la circulaire préfectorale en date du 19 mai 2026 portant désignation des délégués des Conseils Municipaux et de leurs suppléants,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM Corinne MOUREAU – BAHRAOUI, Maurice JEAN, Johanna TARDY, Adrien AUBERT.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué

Les candidatures enregistrées :

M. Lucien AUBERT

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du (ou des délégués) en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- M. Lucien AUBERT : 9 voix

M. Lucien AUBERT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Élection des suppléants

Les candidatures enregistrées :

- **M. Maurice JEAN**
- **M. Lionel NICOLAS**
- **M. Adrien AUBERT.**

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection de 3 suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- M. Maurice JEAN : 9 voix
- M. Lionel NICOLAS : 9 voix
- M. Adrien AUBERT : 9 voix

M. Maurice JEAN, M. Lionel NICOLAS, M. Adrien AUBERT ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

Envoyé en préfecture le 22/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le

ID : 084-218400570-20260706-DEL_26_07_02-DE

**26-06-03 CREATION D'UN SAS A L'ECOLE COMMUNALE : DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS VERT**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Délibérante ce qui suit :

Dans le cadre de la continuité des travaux d'isolation de l'école communale, un audit énergétique a été réalisé par le bureau d'études « QUARDINA » sous la maîtrise d'ouvrage du SYNDICAT d'ENERGIE VAUCLUSIEN. La synthèse des opérations simulées classée par priorité est la suivante :

1. Création d'un SAS
2. Optimisation éclairage et T° de chauffage
3. Isolation des murs par l'intérieur (ITI)
4. Installation photovoltaïque – 12kWc.

Envoyé en préfecture le 22/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le

ID : 084-218400570-20260706-DEL_26_07_02-DE

Conformément à l'action n°1 préconisée, les travaux consistent à la création d'un SAS d'entrée pour l'école en continuité du préau. Ce SAS jouera le rôle de « tampon » permettant de limiter les inconforts de température. La menuiserie sera en PVC avec une isolation thermique renforcée et un double vitrage.

Ces travaux peuvent prétendre au soutien à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales de la part de l'Etat au titre du « Fonds Vert ».

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux	5.839,25	Fonds Vert (80 %)	4.671,40
		Autofinancement (20 %)	1.167,85
Total HT de l'opération.	5.839,25	Total	5.839,25

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE le plan de financement de l'opération de création d'un SAS à l'école communale ;**
- **SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat d'un montant de 4.671,40 € au titre du « Fonds Vert » ;**
- **PRECISE que les crédits nécessaires de cette opération sont inscrits au budget primitif 2026 ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

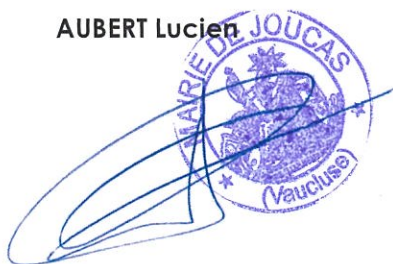
Questions diverses :

- Compte rendu de la réunion avec les maires de Murs et Lioux dans le cadre de la mutualisation des services au sein du RPI
- Information de la réunion avec les délégués des affaires scolaires et la Directrice de l'école communale
- Avis favorable du Conseil Municipal sur la confection et la pose de vitraux à l'Eglise Saint Jean Baptiste.

La séance est levée à 20 h 17.

Le Maire,

AUBERT Lucien



La Secrétaire de Séance,

Séverine GUILLOT

A blue ink signature of Séverine Guillot.